

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 003 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

OBJET : **Fonds de Soutien à l'investissement public local 2016**
Réaménagement de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois (de part et d'autre de la R.D. 917) et de la rue de la République.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Sud-Artois et la commune de BAPAUME ont décidé le réaménagement de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois (de part et d'autre de la R.D. 917) et de la rue de la République.

Monsieur le Président rappelle les objectifs poursuivis par l'intercommunalité qui vise à poursuivre son développement et à réaliser une nouvelle Zone d'Activités sur le site des Anzacs permettant l'accueil d'activités artisanales mais également d'activités industrielles avec des entreprises de type PME-PMI. L'intercommunalité se doit aussi d'entreprendre des travaux permettant le confortement de l'activité existante et assurant la prise en compte des modifications survenues sur les zones existantes par l'arrivée de nouvelles activités afin de ne pas prendre le risque de perdre son potentiel économique.

Monsieur le Président détaille les nouveaux aménagements envisagés sur le site de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois qui prévoit le confortement de la voirie existante, l'aménagement d'une contre allée permettant la desserte des entreprises situées le long de la RD 917 sans gêner le trafic de cette route classée à grande circulation, la borduration, la reconfiguration des ouvrages hydrauliques, l'aménagement paysager du rond point d'accès à la zone, la signalétique, l'éclairage public, le traitement des espaces verts avec de la plantation et de la prairie, la création de voies douces, le traitement de la question de la mise en sécurité et d'un déplacement doux entre le centre ville et la zone commerciale située à l'entrée Nord de la Commune.

Monsieur le président indique que toutes ces interventions concernent le paysage de l'entrée de ville de Bapaume. L'enjeu vise à conforter le rayonnement économique des zones d'activités au travers des rapports entretenus avec leur territoire et le paysage local mais également à marquer le passage entre deux entités paysagères distinctes : la plaine agricole située au Nord et le paysage urbain de la ville de Bapaume.

De ce fait, le projet consiste à marquer l'entrée de ville en plantant densément l'espace du giratoire et ses abords (environ deux ha). La présence d'une masse boisée révélera la nature du sol et affirmera le franchissement de la limite urbaine. De plus, elle contribuera également à avoir une influence sur la vitesse de circulation dans la mesure où l'utilisateur pénétrera dans la densité (paysage densément planté). Au-delà du giratoire et jusqu'au croisement avec la voirie du Chemin des Anzacs, le traitement de l'entrée concilie le statut de voie de contournement avec l'image d'une séquence urbaine qui mène vers le centre ville. Sur cette séquence, à la fois urbaine et infrastructurelle, le profil en travers de l'entrée de ville évolue afin d'accueillir les déplacements cycles et piétons à l'écart des circulations lourdes. Ainsi, les circulations douces prennent effet sur des voies indépendantes séparées par le nivellement ou par l'implantation intermédiaires de structures arbustives ou couvre sol. Les plantations sont densifiées sous forme de séquences d'alignements disjointes. Cette organisation en pointillé permettra la lisibilité des enseignes commerciales tout en participant à la hiérarchisation des usages. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales existants seront maintenus dans leur gabarit et valorisés comme structure du paysage humide. Un giratoire franchissable sera implanté au croisement avec la voirie du chemin des Anzacs et l'éclairage public sera modernisé et adapté aux nouveaux usages (cycles et piétons). Il est conçu pour marquer l'ambiance plus urbaine qui s'institue, y compris le jour, à partir du giratoire.

Monsieur le Président donne lecture du détail estimatif de ce programme de travaux, établi en février 2016 par le Cabinet Verdi pour un montant total estimé de 924 262 € H.T., décomposé en travaux pour 831 373 € H.T., maîtrise d'œuvre pour 34 693 € H.T., aléas et imprévus pour 58 196 € H.T.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au titre des opérations subventionnables de la programmation 2016 *[transition énergétique, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, opération portée par un bourg-centre]*, au taux de base de 50 % du montant hors taxes des travaux éligibles, conformément au plan de financement de l'opération repris ci-après :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière		- Etat (à détailler)		
<u>Travaux (à détailler)</u>		FSIPL	462 131,00 €	50,0 %
Travaux préliminaires	20 000,00	DETR pour l'éclairage public	66 520,00 €	7,2 %
Eclairage public	266 080,00	- Conseil Départemental		
Terrassements	48 035,50	- Conseil régional		
Voirie, giratoire	212 720,00	- Europe		
Voies douces	116 775,00	- Agence de l'Eau Artois-Picardie	40 448,00 €	4,4 %
Plantation	97 902,00	- Communauté de Communes du Sud-Artois	355 163,00 €	38,4 %
Signalisation	10 500,00			
Mobilier	8 800,00			
Création de noues, ouvrages hydrauliques	50 560,00			
Aléas et imprévus (7%)	58 196,08			
<u>Autres (honoraires)</u>				
Maîtrise d'œuvre	34 693,17			
Coût total de l'opération	924 261,75 €	Total	924 261,75 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération relative à Réaménagement de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois (de part et d'autre de la R.D. 917) et de la rue de la République et réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de subvention susceptible d'être accordée au titre du FSIPL 2016 pour cette opération,
- de solliciter des services concernés l'aide maximale sur cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le budget de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

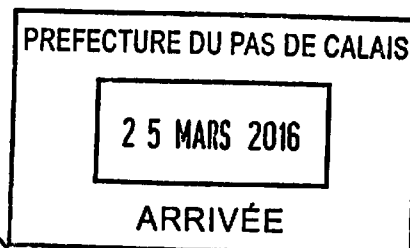
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 9 mars 2016 et transmission
en Préfecture le 9 mars 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2016- 03 - 09/03/2016

FSIPL 2016 Programme de Travaux ZA Vallée du Bois



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

